



RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 40192

Numéro SIREN : 428 729 883

Nom ou dénomination : A.C. CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2016 sous le numéro de dépôt 4741

A.C. CONCEPT
S.A.S. au capital de 225 000 €
Siège social : 1 Rue René Miet
28100 DREUX
428 729 883 R.C.S. CHARTRES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE,

Le dix-sept novembre, à dix-sept heures quarante-cinq,

Monsieur Fabien CHANOINE, demeurant à Chartres (Eure-et-Loir), 2 bis rue du Puits d'Or,

Agissant en qualité de Président de la société ETABLISSEMENTS JEAN CHANOINE, SAS au capital de 2 500 000 euros, dont le siège social est à Dreux (Eure-et-Loir), 1 rue René Miet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 314 789 710,

Actionnaire unique de la société par actions simplifiée dénommée A.C. CONCEPT, au capital de 225 000 euros, dont le siège social est à Dreux (Eure-et-Loir), 1 rue René Miet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 428 729 883, en sa qualité de propriétaire de la totalité des 45 000 actions représentant le capital social,

Après avoir rappelé que la société A.D.H. EXPERTS, commissaire aux comptes de la société, a été avertie de la présente réunion par lettre remise en mains propres,

Et après avoir rappelé que l'actionnaire unique est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant suite au décès de Monsieur Philippe CHANOINE, président, intervenu le 23 octobre 2016 :

- Nomination d'un président en remplacement de Monsieur Philippe CHANOINE, président décédé,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique nomme en qualité de président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Fabien CHANOINE, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 15 mars 1989, demeurant à Chartres (Eure-et-Loir), 2 bis rue du Puits d'Or, en remplacement de Monsieur Philippe CHANOINE, président décédé.

FC

Conformément aux dispositions des statuts, la Président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. Il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société dans la limite de son objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts.

Monsieur Fabien CHANOINE déclare qu'il accepte les fonctions de président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bon par acceptation de
Fabien de l'associé

